

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tikalflex TSC

n° CAS :

N° CE :

Numéro d'identification UE:

Numéro d'enregistrement REACH:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Mastic

Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6

D 22844

Norderstedt

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6

D 22844

Norderstedt

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Interlocuteur national

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Service responsable de l'information:

Tikal Marine Systems GmbH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008: -

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger: -

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n°1272/2008 (GHS).

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
-						

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

--	--	--	--	--	--	--

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Indications diverses

Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément aux Directives n°67/548/CEE ou CE 127 2/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classée

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Le contact direct peut causer une irritation des muqueuses

Après contact avec les yeux: Le contact direct peut causer une irritation des yeux.

En cas d'ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
Nature du danger: Pas de risques spéciaux à signaler.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Traitement spécial: Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Jet d'eau en aspersion. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.
Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter le contact avec les yeux.

mesures techniques

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Indications diverses

aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités mesures techniques et conditions de stockage

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

aucune

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 10-13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre : forte chaleur. Eau. Température maximale de stockage:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
-					

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
-					

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n°CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur

PNEC Valeur

Substance:	n°CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée
aucune

Indications diverses

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

aucune

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

aucune

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

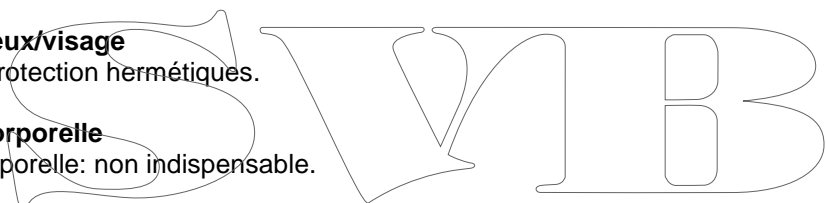
Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.



Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition

aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Pâte
Couleur: noir blanc gris
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:	20 oC	1,30 g/cm3	
Densité apparente:			Aucune donnée disponible
pH:			Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et			Aucune donnée disponible

intervalle d'ébullition:		
Point éclair:	> 104 °C	
Inflammabilité (solide, gaz):		Aucune donnée disponible
Explosibilité:		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Température d'ignition:		Aucune donnée disponible
Température de décomposition:		Aucune donnée disponible
Potentiel comburant:		Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur:		Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	> 1	(Aérien = 1)
Vitesse d'évaporation:	< 1	(l'acétate de butyle = 1)
Solubilité dans l'eau:		insoluble
Solubilité dans les corps gras:		Aucune donnée disponible
Soluble dans:	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:		Aucune donnée disponible
Viscosité:		Aucune donnée disponible
Test de séparation des solvants:		Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucune

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

humidité. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

Indications diverses

Aucune

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

aucune

Toxicité aiguë

Substance:	n°CAS:	Informations toxicologiques
-		

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune information disponible.

Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau

Le contact direct peut causer une irritation des muqueuses

Effet irritant sur l'oeil

Le contact direct peut causer une irritation des yeux.

Effet irritant

Les vapeurs peuvent irriter les muqueuses ou de causer des maux de tête temporaires

Indications diverses

aucune

Sensibilisation

Aucune information disponible.

toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Remarques générales

aucune

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

aucune

Observation diverses

aucune

Autres informations

aucune

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

aucune

Écotoxicité

Substance:	n°CAS:	Écotoxicité
-		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

Autres indications écologiques

aucune

Indications diverses

aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 11 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs

Code des déchets conditionnement: 15 01 05 - emballages composites

remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N°UN / UN No.:

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport

Pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport

Proper Shipping name

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label:

Code de classification / Classification Code:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group:

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque:

catégorie de transport:

code de restriction en tunnel:

Réglementations particulières:

Quantité limitée (LQ):

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions:

Remark:

EmS-No:

MFAG:

Marine pollutant:

Special provisions:

Limited quantity (LQ):

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remark:

Limited quantity (LQ):

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

remarque:



SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

xxx

Marquage spécial de certaines préparations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

aucune

Règlement n°2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n°648/2004 sur les détergents

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Classe de stockage

10-13

Classe risque aquatique (WGK)

0 not a water pollutant

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger

-

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune